L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 6 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

IX.

UN NID DE MISERABLES.—(Suite.)

— Tu prends une arme! dit l'enfant effrayée, mais il y a défense sous peine de mort. Je ne te laisserai pas courir à ta perte!

— Et si on essayait de m'enlever, comment pourrais-je me défendre? Non, ce coutelas est mon meilleur ami, et il sauvera son maître.

— Il y a défense sous peine de mort, répéta Béatrix. Et elle saisit l'arme, malgré la résistance d'Orselli, mais dans le débat la lame effleura sa main et le sang coula. Orselli resta atterré.

— Pardon, petite sœur, dit-il, je t'obéirai. Après tout, si je suis attaqué, les armes de mes adversaires me serviront plus qu'à eux.

Il ouvrit la porte, mais il recula aussitôt et fit place à deux femmes, encapuchonnées dans leurs longues dalmatiques de laine verte, qui arrivaient sous une pluie battante. Il ôta son bonnet par un mouvement involontaire de respect, mais lorsque la plus jeune rejeta son capuchon en arrière, il crut voir une de ces radieuses déesses dont les statues peuplaient les palais de Venise. La statue descendue de son socle était pâle et frissonnante. Béatrix frappa ses mains mignonnes l'une contre l'autre et s'écria avec un transport de joie:

— J'en étais bien sûre! c'est la signora Giovanna. Tu ne sortiras plus maintenant, grand frère. Ah! vous êtes la mille fois bien venue, signora. Et c'est entêté qui voulait, au risque de sa vie.... car il y allait de sa vie!

La pauvre fille riait, pleurait et dansait d'allégresse. La belle Giovanna regardait d'un œil surpris et presqu'effrayé cet intérieur misérable, ce nid chauve et dévasté, les enfans étalés là contemplaient comme une apparition [illegible]. La petite chanteuse les poussa vers la jeune fille:

— Ah! poltrons! leur dit-elle, vous aimerez bien vite la signora! Elle est si douce, et puis elle a toujours les mains pleines, gourmands!

Et elle riait; puis soudain

— Mais comme vous êtes blanche et défaite, signora, mon cœur! Voyons, Orselli, ne reste pas là immobile comme un pieu. Ote donc cette dalmatique ruisselante d'eau! Et prenez garde à vos petits pieds, signora, car nos planches sont fendillées de lézardes.

Orselli le Taureau s'était décidé, non sans confusion, à enlever de ses grosses mains rugueuses le manteau de Giovanna et celui de sa servante. Béatrix saisit ensuite la main de la fille du marchand et la conduisit au grabat de la veuve, qui regardait avec admiration la protectrice de ses benjamins.

— Ah! bonne sainte fille, murmura-t-elle, vous avez quitté votre palais de marbre, malgré la tempête, pour visiter notre tanière. Et pas un escabeau à vous offrir, mon doux Jésus!

Le gondolier tira un vieux coffre troué dans lequel on couchait les enfants, et les deux femmes se placèrent sur ce siége improvisé. Giovanna fit un signe à la servante, qui portait une grande corbeille remplie de choses mystérieuses, et qui la déposa devant les enfants; ceux-ci, alléchés par une véhémente curiosité et aspirant des senteurs inaccoutumées, s'étaient peu à peu approchés; ils se groupèrent autour de la jeune dame, qui, recouvrant enfin ses forces et réprimant son émotion, disait en souriant à la paralytique:

— Nunziata, j'ai su que vous étiez malade et que vous aviez grand besoin d'aide et d'amitié. Valeriano Cyani ne pouvait secourir sa nourrice; j'ai désiré le remplacer dans ce devoir de cœur.

La vieille la regardait avec extase:

— Si les prières d'une pauvre infirme sont agréables à Dieu, signora, vous serez heureuse. Et vous avez pensé aux petits!

Giovanna tira alors de la corbeille une amphore d'argent qui contenait du vin semblable au rubis, et elle versa elle même la généreuse liqueur à Nunziata, qui se sentit aussitôt ranimée par ce cordial. Puis elle fit approcher les enfants, sans se soucier de leurs cheveux en désordre et de leurs haillons, mais tout émue de leurs faces maigres et hâves, elle les embrassa, puis avec l'aide de Béatrix elle leur fit une triomphante distribution de tranches de pâté, de poupelins, de gâteaux de miel et de figues. Jamais ils n'avaient été à pareille fête, ce fut un vacarme de bénédictions et de cris de joie sortant de ces bouches pleines.

Pendant cette liesse, la fille de Bartolomeo se pencha, toute rouge, vers Béatrix, et lui dit:

— N'as-tu pas revu Cyani, ma mignonne?

— Non, signora, répondit la petite chanteuse attristée, mais qui sait! il viendra peut-être nous demander asile.

Orselli le Taureau les avait entendues, quoiqu'elles eussent parlé assez bas, mais il ne pouvait détacher ses yeux de ce groupe charmant.

— Maintenant que vous êtes la patronne de Nunziata et des enfans, signora, dit-il, je ne sortirai plus pour leur quérir du pain, mais pour chercher notre Valeriano. Et je vous servirai [illegible] comme le chien fidèle. Pour vous je tuerais le doge. Inutile de vous dire que pour vous je me ferai tuer quand cela vous plaira.

— Bon Orselli! fit Giovanna.

Puis elle se leva:

— Donnez-moi mon manteau, il faut que je parte. Mon père serait inquiet de ne pas me trouver au logis.

— Mais la tempête redouble de fureur, reprit le gondolier, qui avait entr'ouvert la porte.

Et en effet, le vent ébranlait la vieille cabane, qui remuait comme un chiffon de toile.

— Qu'importe!

— Oh! vous êtes plus vaillante qu'un pêcheur, quoique jeune, belle et riche! dit Béatrix.

— Je vous accompagnerai, signora, insista Orselli.

— Je vous le défends. Partons, Francesca, dit-elle à sa servante.

— Mais vous pourriez être insultée par des rôdeurs de nuit.

— Cette fois, Orselli, tu as raison, et je ne te retiens plus, reprit la petite chanteuse. Il ne faut pas être moins brave que la signora.

Orselli aida Giovanna à revêtir sa dalmatique verte.

— Rabattez bien votre capuchon, dit-il, mais j'espère que par ce maudit temps d'orage les espions de la Seigneurie, les Uscoques et les rôdeurs aimeront mieux dormir à l'abri que de battre l'estrade.

Au même instant, des pas précipités firent gémir les degrés de bois vermoulus qui montaient à la porte de la cabane, et elle ne tarda pas à crier et à chanceler sous des coups violents et multipliés.

X.

DE L'INFLUENCE DU VIN DE CHYPRE SUR LA VERTU DU CAPITAINE ORIO.

Tous tressaillirent d'un effroi involontaire, mais Béatrix reprit la première son sang froid et s'écria:

— Peut-être est-ce Valeriano qui vient nous demander asile!

Elle courut ouvrir la porte assiégée, mais elle poussa aussitôt un cri d'épouvante. Un capitaine de ronde, dont le manteau écarlate cachait mal le giaco ou jaque de mailles d'acier, tandis que son casque, orné du lion de Saint-Marc, agitait un panache noir, étendit vers elle sa main gantelée de buffle et dit d'une voix haute:

— Au nom du doge et du Sénat, que personne ne sorte! Pas de résistance!

Derrière lui on voyait fourmiller dans l'ombre, rayée d'éclairs et de pluie, une troupe de marins, d'archers et de Candiotes mercenaires, parfaitement armés. Tous ceux qui étaient dans la cabane restèrent frappés de stupeur et de consternation. Béatrix reprit la première son sang froid.

— Entrez, capitaine, dit-elle de sa voix mélodieuse, nous sommes de pauvres gens. Si vous êtes les condottieri de nuit, vous ne trouverez rien à piller chez nous. Si vous êtes des soldats [illegible], nous ne cachons ici aucun ennemi de la République.

— C'est ce que nous verrons, jolie bavarde, reprit l'officier en souriant, mais rassurez vous, nous avons horreur du tapage. Il faut obéir tranquillement aux ordres du Sénat. Etes-vous tous fidèles et dévoués au salut de l'Etat?

— Oui, certes, dit Orselli en s'avançant le front pâle, mais que signifie cette perquisition nocturne chez un pauvre diable qui n'a jamais mendié, ni volé, ni même médit d'un praticien!

— Tu as la langue prompte, jeune coq des lagunes. Peut être tout à l'heure changeras-tu de ton. J'aime ta hardiesse, mais tu feras bien de t'employer au service de Saint-Marc. N'est-ce pas toi qu'on appelle Orselli le Taureau?

— Oui, c'est mon nom, répliqua le gondolier d'un air sombre.

— Par saint Théodose! dit le capitaine en riant d'un rire épais, tu justifies bien ce nom farouche, car tu es aussi robuste que ce damné Manuel Comnène, dont l'Hercule d'Antioche, le comte Raymond, n'a pu manier la lance et le bouclier. Reste à savoir si tu es aussi brave. Je l'ai vu un jour tuer de sa main plus de quarante barbares et revenir dans le camp, traînant quatre prisonniers liés attachés aux anneaux de sa selle.

— Etes-vous donc venu ici, seigneur capitaine, demanda Orselli impatienté, pour me parler des exploits de l'empereur grec?

— Tu es vif, compagnon, reprit l'officier, dont le regard indécis allait du gondolier à Béatrix, je suis venu ici parce qu'il nous faut des hercules comme toi pour ramer sur nos galères, quand nous manquons d'esclaves sarrasins, et pour combattre ce terrible Comnène, qui étouffe un cheval entre ses genoux. Es-tu disposé à donner ta vie à Saint Marc? Oui ou non, c'est l'ordre du Sénat. Embrasse ta mère et suis-nous.

— Vous suivre! s'écria le gondolier consterné.

— De bonne volonté ou de force, brave Taureau. C'est l'ordre; je te dis je. Obéis.

La vieille Nunziata poussa un cri terrible:

— Ne me quitte pas, Orselli.

Le visage de ce dernier se contracta.

— Et qui nourrira la paralytique et les enfants, capitaine?

— Bah! dit l'officier, qui sentit le besoin de s'appuyer de la main au mur, car il avait sans doute fait de larges libations avant de commencer sa ronde, il y a un dieu pour les misérables....

— Et pour les ivrognes! interrompit brutalement Orselli.

— C'est un proverbe, reprit gravement le capitaine, qui ne parut pas prendre l'allusion pour son compte. Donc ta famille ira chercher sa pitance à la porte d'un couvent. Détache ton cœur de ces liens importuns. Le patriarche grec Théodose, qui a succédé à l'avide Zozime, m'a dit souvent que les lâches abritaient volontiers leur défaillance sous le voile respectable des affections de famille.

Orselli se croisa les bras, et fixant sur l'officier un regard menaçant:

— Prétendez-vous donc, avec votre jargon ridicule, que je sois un lâche, seigneur Orio Malipiero?

A ce nom, qui éclatait à ses oreilles comme un coup de tonnerre, Giovanna fit un pas en avant et contempla avec une anxieuse curiosité le Pylade de Valeriano Cyani. Cependant le patricien s'était contenté de sourire.

— Que t'importe, Taureau! L'observation du patriarche Théodose s'applique à tous ceux qui hésitent quand il s'agit d'aller à la bataille.

Le fils de Nunziata promena des yeux rougis de sang autour de lui.

— Sachez donc, seigneur capitaine, que je n'ai peur ni des Normands ni des Huns, ni des Turcs, ni des Grecs, ni de vous, s'écria-t-il d'une voix tonnante. Si ma famille gagnait sa vie et que le Sénat fît un appel à tous les bras des gens qui veulent sauver Saint-Marc, je quitterais la pêche et le service des gondoles pour ramer sur les galères de la république. Je sais que Manuel Comnène a insulté notre ambassadeur Enrico Dandolo, et qu'au lieu de vous accorder réparation, à vous et à Valeriano Cyani, il vous a fait prisonniers et a capturé vos vaisseaux. Mais prendre des voies tortueuses, comme l'ordonne le Conseil des Quarante! nous prendre de nuit un à un, nous, enfans de Venise, nous surprendre et nous chasser comme un troupeau qu'on veut mener à l'abattoir, voilà ce qui est lâche!

— Il est permis de crier quand on vous écorche, dit Orio à l'officier, toujours joyeux d'une gaieté assez équivoque. Allons! suis-moi maintenant. Tu deviendras peut-être un héros, et à coup sûr un capitaine, avec ta force de taureau et ton allure martiale. Il y aura force sacs de villes grecques sur les côtes et tu enverras tes parts de pillage à la pauvre Nunziata. Avoue que le Sénat ne doit pas remettre au hasard et au caprice des citoyens le salut de la République!

— Pourquoi vous êtes-vous laissé jouer par les ruses des Grecs, messer Orio, reprit le plébéien; il ne fallait point vider leurs énormes coupes, vous endormir dans les bras de leurs courtisanes Icasia et Irène, et admirer si naïvement l'éloquence et le courage de Manuel Comnène. Votre légèreté et votre faiblesse ont allumé la guerre, et maintenant c'est à nous à réparer vos fautes!

— Ah çà! St Malipiero, vas tu faire le maître d'école! Ne comprends-tu pas que si je lève ainsi de force des soldats de maison en maison, c'est un assez triste métier auquel j'ai été condamné pour expier mon crime. Ah! j'ai hâte de retrouver sur le champ de bataille l'auguste empereur qui m'a vaincu à table.

Les marins et les archers qui escortaient le patricien ne comprenaient guère pourquoi il se plaisait à prolonger ainsi la conversation dans le taudis du gondolier, tandis que partout ailleurs il avait agi avec la brutale promptitude qu'exigeaient les circonstances.

Mais aux yeux tour à tour ternes et brillants d'Orio, à sa voix tranchante comme l'épée ou molle et incertaine, Béatrix, qu'il regardait fixement, s'aperçut bien vite avec son sagace instinct féminin que l'ivresse seule donnait un factice courage au capitaine pour accomplir sa besogne de racoleur. Néanmoins la candeur de son âge fit qu'elle s'avança vers lui, espérant le fléchir par ses supplications.

— Messer Malipiero, dit elle d'une voix caressante, vous vous montrez bien méchant pour nous.

— Jamais pour les jolies filles, ma petite colombe, répondit-il avec effort.

— Vous avez pitié des femmes et savez les défendre au besoin, n'est-ce pas?

— Je suis le plus galant homme de Venise et de Constantinople, mignonne, je pourfendrai quiconque n'avouera pas que tu as des yeux à faire damner saint Antoine du désert.

Béatrix se glissa devant Orselli.

— Eh bien! capitaine, si vous enlevez mon grand frère, que deviendrons nous? des mendiants?

Malipiero chercha à s'affermir sur ses pieds et se campant gravement le poing sur la hanche, il répliqua d'un air convaincu et pénétré:

— Par saint Blaise, mignonne, tu seras une mendiante de cœurs à qui tous les sénateurs voudront faire l'aumône.

Béatrix devint blanche comme un suaire et Orselli rouge comme une brique; mais la voix plaintive de Nunziata s'éleva du fond de la chambre:

— Ne supplie pas davantage ce cœur de pierre, mon enfant. Ce patricien n'a plus sa raison, et tes larmes l'irriteront.

— Ah! ah! fit Orio, la vieille folle me couvre d'insultes. Ce garçon est plus sage, lui, il ne dit rien. Mais si j'enlève le grand frère, j'enlèverai aussi la petite sœur. On ne peut pas laisser une perle se ternir dans ce fumier. Pour l'amour de tes yeux, Béatrix, je veillerai sur le taureau. Ah! tu es pauvre! eh bien! je te protégerai contre les tentations de la misère, et tu pourras, grâce à ma bourse, nourrir cette vieille paralytique qui s'amuse à piailler des malédictions contre moi. Ne dirait-on pas, à l'entendre, que je veux l'écorcher vive! Pour preuve de mes intentions pacifiques, et comme gage d'alliance, je vais t'embrasser sans retard et devant toute ta famille.

Ce disant, il éclata de rire et étendit les bras vers l'enfant.

Béatrix recula avec une sorte d'horreur, et cependant, chose étrange, elle ne pouvait s'empêcher, avec cette passion naïve des Italiennes pour tous les dons extérieurs, de remarquer que le jeune patricien était réellement aussi beau que la statue d'Adonis, retrouvée dans les environs de Chioggia; elle admirait involontairement le timbre mélodieux de sa voix et l'ardeur insolente de ses yeux magnifiques, qui s'imprégnaient par instants d'une singulière langueur. Elle courut se réfugier sous la protection d'Orselli, toujours muet et immobile.

— Je ne vous embrasserai, ser Orio, que si vous me laissez mon frère! dit-elle avec une câlinerie mutine, et alors ce sera de bien bon cœur.

Malipiero s'avança d'un pas mal assuré vers Béatrix; les enfants, qui venaient se grouper autour d'elle, poussèrent des cris perçants en voyant leur sœur menacée.

Orselli était jusqu'alors resté sombre et dédaigneux, les bras croisés sur la poitrine, ne pouvant croire à tant de violence et d'audace.

— Croyez-moi, capitaine, dit-il d'une voix saccadée. Un bon conseil. N'approchez pas davantage! ne touchez pas à cette enfant, il y va de votre vie. Jamais les lèvres d'un étranger n'ont effleuré ce front.

Malipiero lui sourit gracieusement:

(*A continuer.*)

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. [illegible] fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184.

13 juin—1 an.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO., Seuls agents 29 rue Toulouse.

5 juin—6m

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit vin célèbre. Les ordres pour importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 37 rue Vieille Levée.

5 janv—1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.*)

CAPITAL......$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée à une séance [illegible] par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur: "Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires [illegible]"

C. T. REEDER, secrétaire.

25 juin—3m

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

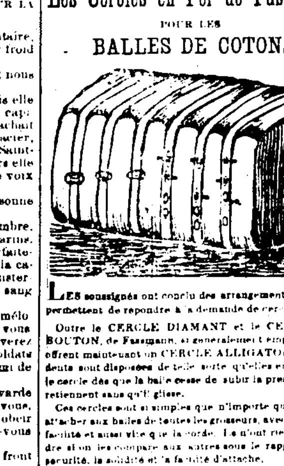

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 51, Nlle-Orléans.

21 juillet—3m

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE.

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix: 200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc.; corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres No 19.

16 mars

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, & constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à maïs et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 3, à côté du [illegible]

10 nov—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1an

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

19 juil—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Nlle Orléans à	Prix. Ire Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$40 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	25 00
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	Ire classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 56	168 75	107 27
Guayaquil	266 62	238 84	133 81
Payta	276 00	248 31	138 05
Lambayeque	295 06	267 20	147 51
Huanchaco	295 06	267 20	147 51
Casma	299 76	271 99	149 88
Huacho	304 40	276 72	157 24
San Jose	295 06	267 20	147 51
Pomental	295 06	267 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	333 56	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 96	357 20	192 40
Arica	384 96	357 20	192 40
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 56	340 80	204 32
Cobija	408 56	340 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 52	220 89
San Francisco	295 97	231 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	207 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 56	133 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acaxutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 35	227 25	154 30

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $12[illegible] or. Passage dans une cabine 2d pont avant..... 13[illegible]. Passage d'entrepont..... 10[illegible].

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi-place. Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, le gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux, les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

Il se délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 [illegible] sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10 janv—1 an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE .... Duchesne...Samedi 5 oct.
VILLE-DE-PARIS ... Surmont....Samedi 7 sep.
EUROPE ..... capitaine Lemarié......Samedi 21 sep.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $95

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165 | Seconde cabine, $98

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui reviennent en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en économisant du temps, de l'ennui et de l'argent.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL affrété par la Compagnie Générale Transatlantique pour le transport du fret et des passagers, au dit steamer DARIEN quittera son wharf pied de la rue St Louis, MERCREDI, 11 septembre, à 8 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLIAT Agent, 127 rue de la Commune.

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers en fer

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack.
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Barends.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA	en construction.

transporteront la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg.

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent. Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont $37.50.

De Hambourg à New York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New York—25 livres sterling; secondes cabines, 15 livres sterling; entrepont [illegible].

Du Havre à New York—Premières cabines, 660 francs, secondes cabines, 400 francs; entrepont 220 francs.

De Paris à New York—Premières cabines, 675 francs secondes cabines, 415 francs; entrepont, 240 francs.

Fret de Hambourg à New York 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre d'Hambourg de Southampton Nlle Orléans:

BAVARIA 1er oct. 4 oct. 15 oct.
TEUTONIA 1er nov. 4 nov. 15 déc.

Prix du passage:

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg. Première cabine, $150; entrepont, $45 en or.

	1e cabine	2e cabine	Entrep.
De Hambourg à la Nlle O.	150 thal.	15 thal.	60 thal.
Southampton	£ 1		
Du Havre	750f.	560f.	250f.
De Paris	765f.	580f.	265f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la litterie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle-Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO., 61 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle-Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLER'S, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 2 rue Boulevard Montmartre. 9août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis.	Ligne Atlantic C M S S Co. Départ les jeudis.	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Comm. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, Comm. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson.
VIRGO, Comm. Buckley.	GEN. BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.

26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	Berry,	"
MISSISSIPPI	2300	Sumner,	"
MERRIMACK	2300	Vansice,	"
MONTEREY	1400	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, le 7 septembre 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 38 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. B. HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

1er déc '66—1 an

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT..........Capitaine E. W. Holmes,
GEN MEADE..........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEN. GRANT,

Commandant E. H. Holmes,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 7 septembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle, *Départ du Pier No 45, North River, New York.*

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110, Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115, Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.

9 mars—1an

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS, 25 Commercial-Place.

9 août—1m

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, No 25.

31 juillet—2 m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX REDUITS—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain,

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.

7août

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (throught freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas

10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Troxier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas. — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckley, M. Kennison, commis—[en remplacement du steamer VICTORY]—partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, avec la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 51, Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.

21 juin

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Providence, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1ernov

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

O. B. GRAHAM & Co.,

139......RUE GRAVIER......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingas fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprée, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, lapo checks, gingas Union et coton, ginghams, jingas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre etc. 19 jan—1 an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 32, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

14août

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 75	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	42 25	Virginia Springs	45 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 00	Washington	54 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	40 00	Philadelphie	59 65
Savannah	40 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, Agent général au Sud.

26 juillet—3m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6 h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur.
6½	" char à vapeur.	7	"
7½	"	8½	"
9	"	9½	"
10½	"	11½	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	du soir	6½	du soir
7	"	7½	"
8	"	8½	"
9	"	10	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures, de 2 à 8, heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général

4 avril

Loterie de l'Etat de la Georgie

AU PROFIT DU

Masonic Orphans' Home

(Asile des Orphelins de Maçons,)

DE L'ETAT DE LA GEORGIE.

CETTE LOTERIE a une charte; elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et elle est destinée à la construction d'un ASILE pour les veuves et les orphelins dans l'indigence.

En achetant un billet, vous vous rappellerez que si vous ne gagnez pas un lot vous avez aidé à une œuvre magnanime, au soulagement de malheureux.

La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta, (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.

PLAN POUR CHAQUE MOIS:

[illegible]

Tous les lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré un [illegible].

De plus une loterie extra se tirera le MERCREDI, 4 septembre prochain.

Gros lot de $[illegible] — Billet entier $1.

Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni [illegible] ... un entretien d'un asile des orphelins.

Il y a tout une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867 SUR LE PLAN DE POLICES [illegible] BILLETS.

[illegible]

W. W. BOYD, Député Grand Maître, Directeur principal à Atlanta (Geo.)

Pour plus de détails, s'adresser à JOHN H. BARTH, Agent et Marchand ayant [illegible] Rue St Charles No 4, face de l'hôtel St Charles. On [illegible] des vendeurs.

6 août 1m

La Loterie du Kentucky,

d'après le système des polices, se tire tous les jours, au Lucky office, au coin des rues Royale et Douane.

8 août—2

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres et frissons.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin praticant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre et frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT du SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, UN STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DYSPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants. NLLE-ORLEANS (Le [illegible]), 124, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, [Agents pour la vente en gros] A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour grocerie.

100 caisses GELÉE et PATE de goyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFÉ de la Havane,
50 sacs CACAO,
300,000 CIGARES des meilleures marques.

—Aussi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par F. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée

11août—3m

SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867		$70,141 23
Savoir: Sur les risques d'incendie	$50,700 00	
" de mer	11,637 15	
" de rivière	7,804 08	$70,141 23
Moins: Pertes sur les risques d'incendie	$19,373 66	
" de mer	7,823 86	
" de rivière	3,495 57	$30,693 09
		$39,448 14
Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses casuelles, &c	$13,718 16	
Ré-assurances	2,415 17	
Primes remboursées	485 26	$16,608 59
		$22,839 55
15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année		15,085 82
		$7,753 73
Somme réservée pour risques non expirés		5,350 00
		$2,203 73
En caisse	$10,721 11	
Effets à recevoir en main	17,896 04	
Primes en voie de perception	3,683 45	
Placé en bons de la ville	10,000 00	
Balance due sur des billets de souscription	107,373 56	$149,644 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro temp.

N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi:

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F. Dolhonde,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. S. Coleman,
Charles Roman,	Jas. Pollock,
J. F. Schroeder,	B. Laplace,
Alfred Dufilho,	W. C. C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se sont assurées.

PLACIDE FORSTALL, Président.

N. AUGUSTIN, Secrétaire.

29août—1m

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans,

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867..........$546,316 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,

HARMON DOANE, Vice-Président,

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	E. T. Buckner,
Jos D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

11 août—6 m

Avis aux Electeurs de la paroisse d'Orléans.

EN vertu de l'ordre No 119, émané du Quartier-Général du 5ème District militaire, les bureaux d'enregistrement de la paroisse d'Orléans, y compris Alger, seront rouverts le 13 septembre prochain au matin et resteront ouverts jusqu'au 18 septembre, à 6 heures du soir, afin que les registres des dits bureaux soient revisés, que les noms de ceux qui sont illégalement inscrits en soient effacés et que les noms de ceux qui ont le droit de se faire enregistrer y soient ajoutés.

JOHN A. ROBERT	président du Board du	1er Dist.
T. C THOMAS	do do	2me do
CHAS. E. BEHRENS	do do	3me do
JOHN L DAVIES,	do do	4me do
W. H. SEYMOUR	do do	d'Alger.

28août—au 18 sept

GIVEN, BROWN & CO,

S. P. GIVEN,	D. A. GIVEN,
W. G. BROWN,	S. K. DERKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans

29juillet—6 m

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c,

Angle Canal et Bourgogne.

20 mai—1 an L. B. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il sera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, y trouveront toujours le comfort et l'élégance désirables. Comme par le passé, un choix de mets fins et variés, une cuisine succulente, des vins de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

..............RUE ROYALE..............32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..............$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet No 2

7mai—1an

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumet tent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	125,305 15	
Primes de rivières	506,849 58	$1,027,286 44
Montant des primes expirées		886,461 44
Pertes payées et estimées ...		
Pertes d'incendie	$34,487 66	
Pertes de navires	79,646 16	
Pertes de rivières	249,243 36	
Escompte payé au lieu de scrip	72,752 57	
Taxes payées	55,172 34	
Réassurances payées	61,207 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c	149,186 86	678,790 21
Bénéfice net		$207,761 23
Montant des primes participant au dividende scrip		604,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèques	$ 90,848 00
Billets garantis par actions	39,994 66
Effets	61,163 51
Propriétés foncières	86,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,000 00
Placé en actions de banques	29,960 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	48,255 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,875 0
Du pour primes et en voie de perception	166,092 13
En caisse	287,430 32
	$847,190 30

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip sur-portées, égaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, à partir du dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Hackes,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Dubbl,
P. H. Foley,	Wm Edwards,
Norman Jackson	A. Obe,
Thomson,	A. S. Reading.

25 mai—2m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$852,130 13
Savoir: Primes d'incendie	$ 60,778 83	
Primes de mer	12,477 22	
Primes de rivières	278,874 08	
		$358,130 13
En moins primes remboursées	$ 4,551 16	
En moins, primes non expirées	40,256 00	$ 44,707 16
Montant net des primes		$795,422 93
Pertes payées		
Pertes par incendie	$140,353 80	
Pertes sur mer	13,528 20	
Pertes sur les rivières	264,175 36	
	$417,917 36	
Réassurances	43,384 33	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc	56,277 07	
Escompte au lieu de scrip	77,770 36	
		$555,945 92
Bénéfice net		$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit

Placé en propriétés foncières	$ 56,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières	63,862 50
Placé en bons de la ville et autres	37,000 00
Placé en actions de banques et autres	111,655 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	12,727 00
Prêts sur garanties	36,350 00
Effets	34,558 67
Primes en voie de perception	111,594 83
En caisse	162,838 31
	$738,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont trésolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weisbaar,
Geo A Fosdick,	A Lecour,
Mason Fischer,	Frank Williams,
S. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Mannsell,	W A Violett,
P Anderson,	D Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Frerichs,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John B Walls,
Arch'd Montgomery,	J B Ehlers,
Henry J Voss,	George Foster,
E Marquese,	Andrew Stewart,

21 mars— L S Pothier

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$885,910 49	
Sur les risques de rivières	290,328 08	
Sur les risques de mer	377,241 32	
Total des primes		$1,433,479 86
En moins—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$224,182	
Primes remboursées	25,955 29	250,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$311,223 89	
Sur les risques de rivières	199,719 43	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$789,570 92	
Taxes	55,650 97	
Ré-assurances—Dépenses Profits, pertes, moins intérêts	83,302 44	$928,523 93
Bénéfice net		$256,818 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$159,617 87
Billets garantis par hypothèques	591,980 18
Billets garantis par nantissements	100,067 40
En caisse	74,750 32
Actions de banques et de chemin de fer	142,735
Primes en voie de perception	95,629 88
Bons de la Ville	59,639
Effets à recevoir	113,891 78
Scrips de Compagnies d'Assurances	36,715
Actions de la Presse "Levee Steam"	15,000
Actions de Dry Dock Valletti	5,000
Actions du "Marine Dry Dock"	2,950
Actions du "Merchants Exchange"	1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,500
Total	$1,406,416 45
En mains: Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,264 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1856, payable en juillet	56,548 50
Primeasur risques non terminés le 31 mai 1867	224,182 $375,994
Actif net	$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.

JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scripe seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Sagory,	David McCoard,
Pierre Fouta,	P. Maspero,
S. Q. Reif,	L. T. Génèrès,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall.
F. Duessane	7 juin—3m

P. OROURKE vs. SOUTH-EASTERN R. R. ASS. B. SMALL, Président—No 25,561.

LE MEME vs LES MEMES—No 24,562.

COUR du Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Augustin Viavant, 4me Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, VENDREDI, le 13 septembre 1867, à midi, au dépôt du dit South Eastern Rail-Road Company [autrefois Mexican Gulf Rail-Road Company] à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Champs-Elysées, la propriété dont suit la description, savoir:

Une locomotive du nom de "Chalmette".

Un char de passagers; trois chars plats et un char de bagage. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

P. AD. FORTIER, Constable.

3sept—3,7,13sept.

VENTES JUDICIAIRES.

LOUIS MESTIER vs CHARLES KAMMARAR.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,219—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI neuf de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans le maison située au No 291, rue de la Vieille-Levée, au Légumes, Deuxième District de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 août—31—3,6,9 sept

H. G. GUSTO vs la Dame LOUISE ALEXANDRE.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 19,948 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 9 de septembre 1867, à 4 1/2 heures P. M. à mon entrepôt No 32 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 août—31—3 6,8 sept

J. R. FIKE vs M. KERWIN.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No19,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Ste Marie et St. André, désigné par le numéro Six, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant architecte, daté du 12 avril 1852 et déposé en l'étude de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 53, au Livre de plans No 2.

Le dit terrain mesure vingt neuf pieds six lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Johannah Mansfield, suivant acte au rapport de John F. Coffee ci-devant notaire public, en date du 28 février 1855, dûment enregistré au Bureau des Aliénations de cette ville, au Livre No 66, fo 682.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29—sept. 6, 14, 21

FRANÇOIS LACROIX vs J. F. KLAIBER.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 23,387. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dorgenois, Banks et Broad, désignés par les numéros Treize et Quatorze, d'après un plan dressé par Eug. Tourné architecte, en date du 15 février 1860 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 45.

Lesdits terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds sept lignes et onze lignes de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Treize fait l'angle des rues Palmyre et Dorgenois.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. L'acquéreur assumera le paiement de trois billets payables respectivement le 24 mars des années 1852, 1869 et 1870, chacun de la somme de quatre-vingt-onze piastres [$91] avec intérêt au taux de six pour cent l'an, à compter du 24 mars 1866, jusqu'à échéance et après cette époque au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 août—29 sept 6 14 21

CHARLES HARTINE vs THOMAS K. PORTER

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans— No 19,631—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-et-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis à vis de cette ville dans la portion de terre connue sous le nom de [illegible] propriété de la Compagnie du Magasin d'Entrepôt de Brooklyn désignés par les numéros CINQ SIX SEPT et HUIT de l'îlet borné par les rues Eliza et Elvina, et les avenues Pacifique et Atlantique, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant arpenteur, daté du 7 mars 1849 et déposé pour recours en l'étude d'A. Mero Jr, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de cent-vingt-trois pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et attaches et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Théophile Thayer suivant acte au rapport de James Graham notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29—sept 6, 14, 21

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 15,247 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Camp, St Joseph, St Jean et des Magasins, désigné par le numéro 14 d'après un plan dressé par P. Voyer, le 27 avril 1852 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ vingt-cinq pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue du Camp, sur environ cent cinquante-six pieds six pouces de profondeur entre lignes et paralèles, et est borné dans le fond par une [illegible] mesure américaine et est borné dans le fond par une [illegible] à la rue St Joseph [illegible] sur [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant à défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 août—31 sept 6 16,23

JOSEPH LEHNHERR vs JEAN-JACQUES HANGALT.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,726. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept septembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Notre-Dame, Julie et du Commerce désigné par le numéro Quatre, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant voyer du Premier District, en date du 2 de janvier 1845.

Ledit terrain ayant quinze pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-sept pieds sept pouces et trois lignes sur [illegible] pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et Quatre-Vingt Deux (82) Actions faisant partie jusqu'à Soixante Dix Sept du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 de novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 août—16 23 31 sep 7

BERNARD WEISER vs BENJ F SMITH.

QUATRIÈME COUR de District de la Nlle Orléans No 19,154. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI sept septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Cent actions (100) du fonds capital de la Compagnie connue sous le titre "New Orleans Manufacturing & Building Company".

Les dites actions sont aujourd'hui inscrites sur les livres de la Compagnie au nom du défendeur et sont présentement transférées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour un prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $2.00 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 août—27 30,1 4,7sept.

VENTES DE CONSTABLE.

Vente de Constable.

H. BURKE contre J. T. HANLIN—No 717.

COUR du Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Premier Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au No 151 de la rue Julia, près Camp, le MERCREDI 11 septembre, A. D. 1867, à midi, la propriété suivante: Un lot de beaux meubles saisis dans le susdit procès. Conditions, comptant, en monnaie courante des Etats-Unis.

JOHN MASKEW, Constable du Premier Juge-de-Paix.

1er sept—6,11

CHRISTIAN BOYE vs. J. G. WIRE & P. PENNINGTON in solido—No 2,379.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix pour et dans la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente et adjudication de l'établissement de stéréotype situé rue Bienville, entre Royale et Passage de la Bourse, JEUDI 12 septembre 1867, à midi précis.—Conditions, comptant en billets des Etats-Unis.

ARTHUR LANGE, Constable.

3 sept—7,12

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867			$198,082 24
Savoir:			
Sur les risques d'incendie	$ 97,326 43		
Sur les risques de mer	68,574 69		
Sur les risques de rivière	32,181 12	$198,082 24	
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37	$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74		
Sur les risques maritimes	72,565 34		
Sur les risques de rivière	15,633 83	$135,963 91	
25 p. c. remis aux assurés	$ 45,143 08		
Primes remises	5,292 37		
Réassurances	10,922 51	$ 61,357 96	
Taxes		11,976 64	
Dépenses, intérêt en moins		9,877 46	$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté	$112,380 88
Prêts garantis par nantissement	34 049
Effets pour primes à courte échéance	9,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."	5,000 00
Actions de banques et autres actions	5,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00
Biens fonciers	16,745 88
Primes en voie de perception	33,007 65
En caisse	44,613 51
Total de l'actif	$262,626 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Folger,	P. Malochée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, lingerie et Lainages. PAR HOFFMAN & MARKS, S. S. ZELNICKER, encanteur. Bureau rue de Chartres, No 38.

VENDREDI, 6 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400	pièces cotons blancs, marques assorties,
600	" cotons écrus 4/4 et 7/8,
200	" toile et cotons, blanc et écru, à draps,
200	" cotonnades grises et blanches,
200	" casimirs et satinets unis et fantaisie,
300	" jeans et tweeds laine,
200	" flanelles, blanche, rouge et bleue,
100	" doeskins et drap,
100	" molleton et flanelle Opéra,
200	" denims, coutils à matelas et stripes,
300	" mousselines suisses blanches, jaconats et nansouks,
100	" diapré toile et diapré coton,
50	douzaines jupons Balmoral,
100	" Nubias et écharpes,
100	" Sontags et châles,
100	" bonneterie laine et bonneterie coton,
75	" chemises de dessus en casimir et en laine,
100	" chemises à bouillons, Garibaldi et à devants de toile,
200	" gings, Hickory et calicot,
100	" chemises de peau et caleçons en mérinos,
50	" parapluies,
100	" mackoffs.

—Egalement—

Indiennes françaises et américaines, indiennes pour meubles, toile gings coton et gings pour meubles, alpacas, mérinos, mousselines de laine, toiles d'Irlande, &c.

Conditions à la vente. 6 sept

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par E. ROGER & CO.

H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI 7 septembre, il sera vendu à 10 heures et demie, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment frais et choisi pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 6 sept

PAR FORSTALL & SPEAR.

Un Buggy de Docteur.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Salle de vente 56 rue Bienville.

SAMEDI 7 septembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans le Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Canal—

UN BUGGY de docteur, presque neuf.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 sept

Succession de A. H. Heurtaux

Veute d'une carabine Enfield et d'effets personnels.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Salle d'encan, 56 rue Bienville.

LE VENDREDI, 6 septembre 1867 à onze heures, il sera vendu à leur salle d'encan, rue Bienville 56, une CARABINE Enfield, avec sabre-bayonnette, une MALLE et une VALISE en cuir, un pardessus, trois paletots, une redingote, des pantalons, des gilets des cravates, du linge de corps, et un lot de souliers et de bottes, et divers objets, le tout dépendant de la succession de A. H. Heurtaux.

Conditions à la vente. 5sept.

PAR S. GUINAULT

Meubles, Vaisselle, Verrerie, etc

Par S. GUINAULT, encanteur.

AUJOURD'HUI, vendredi, 6 septembre 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, au coin de l'encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles, acajou et noyer comprenant bois de lits, armoires, tables, chaises et fauteuils, pendules, matelas, glaces, etc.—Aussi un fort lot de vaisselle et verrerie.

Conditions—Comptant, en greenbacks 6 sept

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, etc, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 7 septembre 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 35 pieds 11 pouces de face à la rue Moreau sur 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Presse et St Ferdinand. Ensemble une maison (No 464) de quatre chambres avec deux cabinets et galerie derrière, deux chambres de domestiques et cuisine. La maison est de deux étages; [illegible] deux corps de logis et cour [illegible].

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les timbres.

Les banquettes sont faites en briques et en curb stones et elles sont payées. 5 sept

"Vente remise pour cause de mauvais temps."

PAR S. GUINAULT

F. BUCKINGHAM, Encanteur.

LUNDI, 9 septembre 1867 il sera vendu à 11 heures du matin, à Carrollton, sur la Canal Avenue, à [illegible] de Talbot—

16 belles vaches laitières plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

2 chevaux.

1 charrette à lait.

La [illegible] et tous les articles de la vacherie.

Conditions: Jusqu'à $20, comptant, et au dessus de $[illegible] ... à l'[illegible] des billets endossés à la satisfaction du vendeur. 3 sept

Terrain sur la rue Conti.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

[illegible] septembre 1867, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—Un lot de terre mesurant 31 pieds de face à la rue Conti, sur 128 pieds de profondeur [illegible] entre la rue Claiborne ... Voir le plan à la Bourse.

Acte pardevant A. Ducatel, notaire public. 3 sept

Succession de M. Mary J. A. Lathrop.

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de HARRIET FOSTER—No 29,[illegible].

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. W. C. [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle [illegible] de feu Harriet Foster [illegible] décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de THOMAS WILSON—No 29,[illegible].

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry Marsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Thomas Wilson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Charles Santo le Bellot.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de J. A. Piper.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Piper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de [illegible] ... Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Cyril Hasum.

DEUXIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans—Attendu que C. C. Parand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Cyril Hasum, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 29,[illegible].

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lewis B. Collins, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

5sept—7,7sept

Succession de JAMES COLE—No 29,[illegible].

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de ADELINE STRANCE.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de J. A. SCHMITT

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

31 août—5 sept

Succession de M. C. MARSEILLES.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis C. Michael a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur à la succession de feu M. C. Marseilles, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROCKE, Greffier.

3sept—8,12

Succession de NICOLAS ZERTICH.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que K. Morgan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Nicolas Zertich, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

3sept—8,12.

Succession de JAMES D. THOMPSON, No 16,985.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

3sept—7,11

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — SEPTEMBRE 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent; —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	I
Bellevue Louis	Ibos Pierre
Balloneque François	L
Billau Bernard	Lastig E. Mme
Bunez Joseph	Lussan
Bayle Jean	Lesson Pierre Louis
C	M
Cary J B	Mourdefaim Prosper
Couldero Jean Pierre Philippe	Mazeyrac Philippe Mouredin Auguste
Cajus, née Catoire	Mullane John
Corigst Léon	Manrras Auguste Muller et Piaget
D	Miuvieile Jean
Defrance, née Généreuse Egilité Brun	Marès Paul
Diefo Jacques	P
Dengis Jean-Marie	Pedaux, les héritiers
Deffray Clément	Palazeau Madeleine, Mlle
Dumail Jean Marie	Poisson Philippe
Dongrais François	Petit Eugène, cordonnier
Damoret Jeanne Marie	Pérès Auguste
De Bruegs Henri	R
Dupont Constance, née Loué	Ringé, née Louise Avignon
Danjean (les frères)	Rabourdin Charles
Dupesseur Edouard	Ray Baptiste
De Livaudais Charles	Rousset, née Rouget
Droux (la famille)	S
Doche Anna Mlle	Selmy, les époux
F	Silve Jean Honoré
Ferrère Gustave	Seltier Joseph
G	Silvy Louis
Grosso Hyacinthe	Stosse Jacques
Guyet Théodore	T
H	Tricou Henri & Co
Hust Alexandre	Z
Hestrès François Victor	Zober Eugène.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

3 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS. M. STERN, encanteur.

IL sera vendu vendredi 6 septembre, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, No 36 de la rue du Camp—sans réserve—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, pour hommes, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants—tous les genres de cette saison et de la saison prochaine.

Bottines cousues et chevillées, veau, buff, kip et grain et souliers pour hommes.

Bottines lacées et Congress en veau, kip, maroquin, lasting et chèvre, pour femmes et dames.

Bottines lacées et Congress en veau, kip, maroquin, lasting et chèvres pour demoiselles et enfants.

Bottes en veau, kip, maroquin, lasting et chèvre, pour jeunes gens et jeunes garçons.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente. Les articles sont de ceux qui leur conviennent le mieux.

Conditions à la vente. 6 sept

Meubles. Meubles.

Succession de Lucilla Tucker—No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR LOUIS STERN & BROS, Bureau rue du Camp, No 36,

M. STERN, encanteur.

MARDI 17 septembre 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux, au No 212 de la rue St-Louis—en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 septembre 1867, No 29,[illegible] du dossier de la dite Cour, il sera vendu, pour le compte de la dite succession—

Un grand et bel assortiment de meubles et de linge—bois de lit en acajou, en noyer et en bois rose, armoires, armoires à glace, sofas, tables, buffets, bureaux, causeuses et chaises, lampes, stores, porcelaines, verrerie, ornements de cheminée, pendules, couteaux et fourchettes, cuillers, fourneaux, batterie de cuisine, literie, matelas, linge, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4 sept—5sep7

PAR GABRIEL LEAUMONT.

400 caisses

Bottes, Souliers et Chapeaux.

— Aussi —

300 lots Habillements d'hiver,

venant d'être reçus de New York

Articles de toilette, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

— Aussi —

100 caisses chapeaux extra fins.

— Aussi —

300 lots habillements venant d'être reçus de New York, articles de toilette, marchandises sèches, &c.

— Et —

100 chemises laine et ... avariées

Conditions à la vente. 4 sept

PAR A. FEIBER

Grande Vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi 6 septembre, à 10 heures, dans sa salle d'encan, au No [illegible] de la rue de Chartres—

Une facture de marchandises sèches, comprenant cotons blancs et écrus, toile à draps, indiennes françaises et anglaises, mousselines de laine, popelines, cotonnades, gas, Hickory, stripes, damas de laine, bonneterie etc. &c.

— Egalement —

Un bel assortiment d'habillements en [illegible] ... toile jaunes et fines, telle que chemises ... de dessus et caleçons [illegible].

Un assortiment de chapeaux ... venant d'être reçu.

Conditions à la vente 4 sept

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD JULIEN

Vente pour cause de départ d'un grand stock d'Epicerie françaises [illegible] Sardines, Huile d'olives, &c.

PAR EUGENE TOURNE.

MERCREDI 11 septembre [illegible] heures A. M. il sera vendu [illegible] des importateurs MM. Piaggio frères, No [illegible].

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Grande vente de vins liqueurs groceries &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] septembre [illegible] [illegible]

[illegible]

Pommes de terre! Pommes de terre!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu [illegible] septembre [illegible] à la Levée [illegible] Poydras.

[illegible] pommes de terre.

Conditions—comptant en billets des Etats-Unis. 6sept

Faïence! Faïence!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

MEUBLES! MEUBLES!

Vente pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 2.

SAMEDI 7 septembre 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Esplanade, No 168 entre Ste-Anne et Dumaine—

Un assortiment complet de meubles tels que [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 5sept

Morceau de Terre de Prix dans le Troisième District de cette Ville.

PAR LOUIS H. PERRET, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 5.

SAMEDI 7 septembre [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un Morceau de Terre ... [illegible]

[illegible]

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.

Succession de [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 2.

LUNDI [illegible] septembre [illegible], à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... [illegible]

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville. Ledit terrain est désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Levée, Victoire, Espagne et Enghien, il a 33 pieds de face à la rue Enghien, sur 92 pieds 2 pouces de profondeur ... [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur

22 août—22 29 août—4 11 17 25 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Propriété dans un quartier d'affaires, dans le Quatrième District—au coin des rues Jackson et Water.

Succession de James Ormsby.

No. 29,396. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de James Ormsby—la propriété ci-après décrite, savoir

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Water, Jackson, Joséphine et Levee ou Tchoupitoulas. Il forme l'angle des rues Water et Jackson et est désigné par le No 1 sur un croquis déposé au bureau du greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans le dossier du procès No 19,677 intitulé C. E. Rogers vs J. Ormsby et al—ledit terrain a 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur et façade de 42 pieds 8 pouces à la rue Jackson; il est borné par le No 3 du côté qui se rapproche le plus de la rue Joséphine et du côté qui se rapproche le plus de la rue Tchoupitoulas, tourbe au terrain No 2 qui forme l'angle des rues Jackson et Tchoupitoulas. Les améliorations se composent d'une bâtisse en bois, à étage, convenant aux affaires, ayant 8 chambres, passage, cour, etc.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un crédit d'un an. Les acquéreurs devront fournir leurs propres billets à leur propre ordre, endossés par eux, divisés en coupons et en l'exige, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété, avec la clause de "non aliénando" et 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée à la tutrice. Les acquéreurs devront payer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Les actes de ventes, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant W. H. Peters, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 août—17,24,31—7sept

Terrains pour bâtir, sur les rues Gasquet et Broad.

Succession de James Bradley.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No— *.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2[illegible] juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de James Bradley, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Broad, Gasquet, Palmyre et White. Le terrain A a 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain B a 30 pieds de face à la rue Gasquet, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilége de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1867.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 août—17,24 31—7 sept

Maison double Nos 106 et 108 rue Ste Marie entre les rues Annonciation et Chippewa.

Jacob Menger [illegible] vs. Mary Volz, —No 29,[illegible].

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Vente pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le cinq août 1867, il sera vendu à l'enchère publique, pour opérer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St-André, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 13 et mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Marie, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles (mesure française). Les améliorations consistent en une maison basse (double) en bois, retirée de la rue, ayant 4 chambres et une cuisine à un étage avec dépendances, hangar, 3 citernes, &c, etc, et connues par les Nos 106 et 108 rue Ste-Marie.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant E. Barnett, notaire public.

août 6,24,31 sept 7

VENTES A L'ENCAN.

MONTGOMERY BROS & CO.

Meubles, Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY encanteur.

IL sera vendu, samedi, 7 septembre à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en [illegible], ... sofas, chaises à siéges à ressorts, tables [illegible] ... longue, glaces [illegible], batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de [illegible], beaux mulets de tir, vaches laitières [illegible], gies, harnais, wagons etc., à l'encan

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY Encanteur.

IL sera vendu [illegible] septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue [illegible]

Elégants Chevaux appareillés.

do do de monture.

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Le beau magasin en briques et à [illegible] bien situé, au coin des rues Camp et Canal

Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans No 18,[illegible].

Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du [illegible] ... rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, No [illegible] du dossier de la dite Cour, je vendrai [illegible] SAMEDI 28 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans le Deuxième District [illegible]

UN TERRAIN [illegible]

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Billets à Ordre.

PAR ALFRED BOULIGNY [illegible]

[illegible]

Succession de François Tissoneau Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] septembre 1867, à midi [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible] Cour de District [illegible]

[illegible]

Conditions—Moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un crédit [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—La moitié comptant [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant O. Drouet notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis.

24 août 31, 7, 28 septembre

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de James Davern

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No [illegible].

SAMEDI, 7 septembre 1867 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du 19 octobre 1866, les propriétés ci-après décrites, savoir

Deux Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 2 forme l'angle des rues Dryades et Lafayette, il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade à la rue Dryades, et 127 pieds de profondeur et façade à la rue Lafayette.

Conditions—Moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un crédit d'un an en billets portant intérêt [illegible] ... hypothèque sur les propriétés vendues.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 août—17,24,31, sept 7